n°35 - Octobre 2025





# Les brèves

Carrière / emploi / élus / risques professionnels

# La fonction publique hospitalière en 2023 : combien d'employeurs, quelles caractéristiques des agents ?

Christophe Dorin et Aurélie Lemonnier

Au 31 décembre 2023, 1 241 000 agents étaient employés dans la fonction publique hospitalière (FPH), y compris en contrats aidés (source Insee) : 66,6 % d'entre eux avec le statut de fonctionnaire soit 826 000 agents, et un peu plus de 415 000 comme salariés. Parmi eux, certains occupent des emplois contractuels non médicaux, les autres étant pour la plupart des médecins (praticiens hospitaliers, étudiants internes ou externes). Toutefois, beaucoup de salariés n'occupant un emploi dans la FPH que pour une durée courte, le nombre d'agents ayant été salariés dans la FPH au cours de l'année 2023 et affiliés à l'Ircantec s'élève à 671 600, un effectif largement supérieur à celui des salariés en poste au 31 décembre.

Au 31 décembre 2023, 994 100 fonctionnaires de la FPH disposaient de droits à la retraite non encore liquidés à la CNRACL (qu'ils soient ou non en activité dans la FPH à cette date), un effectif en hausse sensible sur un an (+2,2 %) après +2,6 % en 2022. Les effectifs de salariés ayant occupé un emploi dans la FPH au cours de l'année sont stables en 2023, après des hausses importantes en 2022 (+2,6 %), en 2021 (+3,1 %) et 2020 (+6,5 %), année marquée par de nombreux recrutements pour faire face à la crise sanitaire.

82 % des fonctionnaires et 72 % des salariés sont des femmes. La proportion d'hommes, légèrement

plus élevée parmi les salariés, est liée au fait que globalement, plus de la moitié des praticiens hospitaliers sont des hommes. La situation est toutefois différente chez les étudiants en médecine, dont 61 % sont des femmes. Si l'on se restreint au personnel non médical, la part des femmes est similaire chez les fonctionnaires et les salariés.

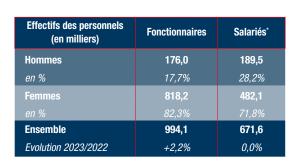
Les salariés sont en moyenne plus jeunes que les fonctionnaires : d'une part les étudiants en médecine ont très majoritairement moins de 30 ans, d'autre part les emplois contractuels de personnels non médicaux, marqués par un fort turnover, attirent majoritairement des professionnels en début de carrière.

Le poids de l'emploi public hospitalier est un peu plus élevé dans la moitié nord du pays : il atteint le niveau de 3,1 emplois pour 100 habitants en Bourgogne-Franche Comté, contre seulement 2,1 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

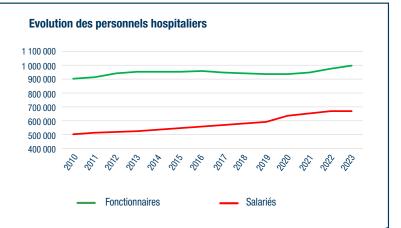
Si les centres d'hébergements pour personnes âgées représentent fin 2023 près de la moitié des quelques 2 200 employeurs hospitaliers, ils n'emploient que 6,1 % des fonctionnaires et 9,5 % des salariés de la FPH. La tendance au regroupement des établissements hospitaliers se poursuit.

Thématiques: fonction publique, non titulaires.

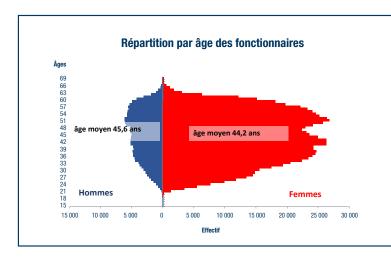
#### Les personnels hospitaliers : 994 100 affiliés à la CNRACL et 671 600 cotisants à l'Ircantec en 2023

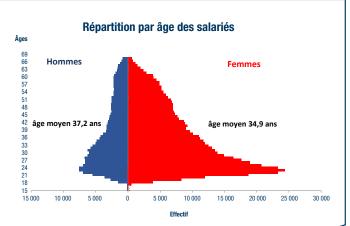


<sup>\*</sup> L'effectif des salariés intègre 14 800 fonctionnaires. Ces derniers sont affiliés à l'Ircantec car ils occupent des emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 28 heures.



#### Age des personnels



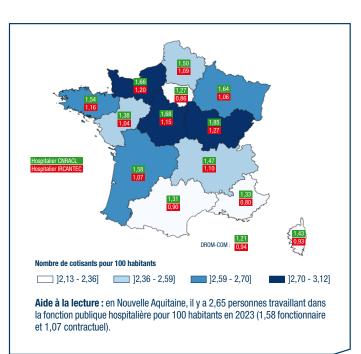


## Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2023

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*	
Centres hospitaliers généraux	44,2%	40,4%	
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	31,3%	32,1%	
Centres d'hébergement personnes âgées	6,1%	9,5%	
Centres hospitaliers spécialisés	6,4%	4,1%	
Hôpitaux locaux	6,5%	7,4%	
Ets publics à caractère sanitaire et social	2,0%	2,7%	
Centres de soins avec/sans hébergement	1,0%	0,9%	
Autres employeurs hospitaliers	2,6%	2,9%	
Total	100,0%	100,0%	

<sup>\*</sup> Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année

## Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2023



#### 2 252 employeurs hospitaliers publics en 2023

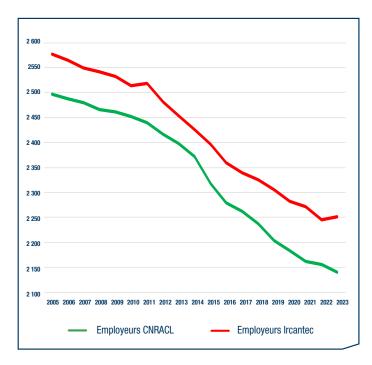
	CNRACL	Ircantec	Employeurs distincts
Employeurs hospitaliers	2 140	2 214	2 252

Aide à la lecture : 2 252 employeurs hospitaliers distincts sont dénombrés en 2023. 112 (2 252 - 2 140) employeurs ne sont qu'à l'Ircantec, 38 (2 252 - 2 140) ne sont qu'à la CNRACL et 2 102 ( 2 252 - 112 - 38) sont à la fois à la CNRACL et à l'Ircantec.

#### Types d'établissements employeurs hospitaliers

	CNRACL		Ircantec	
Type d'établissements employeurs	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 029	48,1%	1 040	47,0%
Centres hospitaliers généraux	382	17,9%	400	18,1%
Etablissements publics à caractère sanitaire et social	163	7,6%	172	7,8%
Hôpitaux locaux	335	15,7%	344	15,5%
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	77	3,6%	76	3,4%
Centres hospitaliers spécialisés	61	2,9%	63	2,8%
Centres de soins avec/sans hébergement	36	1,7%	41	1,9%
Autres employeurs hospitaliers	57	2,7%	78	3,5%
Total	2 140	100%	2 214	100%

#### **Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers**

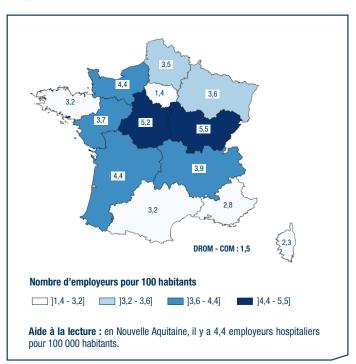


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les employeurs Ircantec sont plus nombreux que ceux de la CNRACL.

### Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL		Ircantec	
	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	14,3%	394	14,3%	285
Bourgogne-Franche-Comté	6,8%	356	6,6%	243
Bretagne	4,8%	514	4,9%	365
Centre-Val-de-Loire	6,2%	324	6,0%	223
Corse	0,4%	633	0,4%	409
Grand Est	8,9%	479	9,0%	295
Hauts-de-France	9,0%	468	9,4%	311
Île-de-France	7,7%	962	7,8%	617
Normandie	6,4%	406	6,4%	283
Nouvelle-Aquitaine	12,0%	378	12,1%	246
Occitanie	9,0%	413	8,9%	280
Pays de la Loire	6,6%	386	6,4%	285
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5%	496	6,5%	289
D.R.O.M et C.O.M	1,5%	811	1,5%	635
Total	100,0%	465	100,0%	312

# Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2023



#### Champ de l'étude :

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers: ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2023. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements hospitaliers, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les salariés relevant des employeurs hospitaliers: ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2023 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2023 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les salariés de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le <u>Questions Politiques Sociales - Les études n°25</u>). A l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le Questions Politiques Sociales - Les études n°5 <u>Questions retraite et solidarité - Les études n°5</u>). Par conséquent, le périmètre retenu pour les salariés est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2023 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2023.

Les employeurs: le nombre d'employeurs comptabilisés correspond à l'ensemble des employeurs actifs immatriculés à la CNRACL et / ou à l'Ircantec. À noter que certains établissements hospitaliers sont parfois regroupés pour être rattachés à un même employeur. Par exemple, l'Assistance publique — Hôpitaux de Marseille (AP-HM) regroupe plusieurs hôpitaux mais n'est comptabilisée que pour un seul employeur, contrairement à l'Assistance publique — Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dénombre près d'une quarantaine d'établissements différents, dont chacun est identifié comme un employeur à part entière au regard des deux régimes de retraite.

## Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeq25

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°28, octobre 2019, disponible sous : <a href="https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS">https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2020-05/QRS</a> 28.pdf

Emons, F. et P. Micallef (2014), Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <a href="https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7">https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7</a>

Insee (2025): « L'emploi dans la fonction publique en 2023 », Insee Première, n°2052, mai, disponible sous: https://www.insee.fr/fr/statistiques/8572076

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques (2023): Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023, disponible sous: <a href="https://www.fonction-publique.qouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2024">https://www.fonction-publique.qouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2024</a>

Open data de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, disponible sous : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques, rubrique « Statistiques »

Rapport d'activité de l'Ircantec 2024 : Caisse des Dépôts, disponible sous : https://www.ircantec.retraites.fr/nous-connaitre/institutionnel

Recueils statistiques de la CNRACL : Caisse des Dépôts, disponible sous : <a href="https://www.cnracl.retraites.fr/nous-connaitre/presse/publications/recueils-statistiques/cnracl">https://www.cnracl.retraites.fr/nous-connaitre/presse/publications/recueils-statistiques/cnracl</a>

**QPS** – **Les brèves** est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS** – **Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS** - **Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <a href="https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques">https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques</a> à la rubrique **Publications et statistiques**.

#### politiques-sociales.caissedesdepots.fr



